

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

N° 22-28

**OBJET** : EPCC « SCENE NATIONALE DE BOURG-EN-BRESSE » - Désignation de la personne qualifiée.

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE**

**VU** l'article L 1431-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la composition du Conseil d'administration ;

**VU** les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) dénommé « Scène Nationale de Bourg-en-Bresse » approuvés par délibération du Conseil en date du 3 octobre 2022 notamment l'article 71 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner la personne qualifiée pour le compte de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil d'administration de l'EPCC « Scène Nationale de Bourg-en-Bresse » ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :**

**Madame Catherine CLERMIDY** est désignée en qualité de personne qualifiée au sein du Conseil d'administration de l'EPCC « Scène Nationale de Bourg-en-Bresse » pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Madame la Préfète de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 5 décembre 2022



Le Président,

Jean-François DEBAT  
Maire de Bourg-en-Bresse,  
Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes